

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_250523_049

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU PARC DU GRÉZAC

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_241024_113 du 24 octobre 2024 relative à l'attribution au groupement AIRLINE SKATEPARKS, mandataire et SOLS MÉDITERRANÉE du lot n°2 du marché de travaux pour la réalisation du parc du Grézac,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus-values sur le projet,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la répartition entre les co-traitants,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de travaux pour la réalisation du parc du Grézac avec le groupement AIRLINE SKATEPARKS, mandataire et SOLS MÉDITERRANÉE afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché et de modifier la répartition entre les co-traitants,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à trois-cent-quarante-six euros quatre-vingt-douze centimes Hors Taxes (346,92 € HT) soit quatre-cent-seize euros trente centimes Toutes Taxes Comprises (416,30 € TTC), introduit un écart de zéro virgule dix pourcent (0,10%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à trois-cent-trente-sept-mille-cinq-cent-vingt-trois euros quarante-cinq centimes HT (337 523,45 € HT) soit quatre-cent-cinq-mille-vingt-huit euros quatorze centimes TTC (405 028,14 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 2138,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250523-lmc118659-AR-1-

Fait à Lodève, le vingt trois mai deux mille vingt-cinq,

1
Date de télétransmission : 23/05/25
Date de publication : 29/05/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE LODEVE
Place de l'hôtel de ville
34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPEMENT AIRLINE SKATEPARKS (mandataire)/SOLS MÉDITERRANÉE
688, rue de la Croix de Figuerolles
34070 MONTPELLIER

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

2024TVX014 - REALISATION DU PARC DU GREZAC / LOT 02

■ Date de la notification du marché public : 21/11/2024

■ Durée d'exécution du marché public : 10 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 337 176,53
- Montant TTC : 404 611,84

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Poste 2.6 : remplacement d'une réduction de surface pour réalisation des dallages à faible pente (<5%) des rampes PSH en béton gris microsablé par un complément de dallage lisse autour des terrains de sports
- Modifier la répartition entre les co-traitants

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **346,92 €**
- Montant TTC : **416,30 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **0,10%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **337 523,45 €**
- Montant TTC : **405 028,14 €**

Nouvelle répartition des co-traitants

Désignation entreprise	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
AIRLINE SKATEPARK	257 416,60	20 %	308 899,92
SOLS MÉDITERRANÉE	80 106,85	20 %	96 128,22
TOTAL	337 523,45	20 %	405 028,14

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.